



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-cinquième réunion directive*

Genève, le 17 juillet 2017

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa soixante-cinquième réunion directive, tenue le 17 juillet 2017 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié, avec les rapports du Conseil sur les travaux de sa trente et unième session extraordinaire, de ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions et de sa soixante-quatrième session directive, sous la désignation suivante: Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, supplément n° 15 ([A/72/15](#)).



Introduction

La soixante-cinquième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte par le Vice-Président (Estonie) du Conseil le lundi 17 juillet 2017. Au cours de la réunion, le Conseil a examiné des questions particulières concernant l'Afrique ainsi que d'autres questions relatives à la CNUCED.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du secrétariat sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, publié sous la cote [TD/B/EX\(65\)/2](#).

B. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

2. Le Conseil a approuvé les demandes d'inscription sur la liste des organisations dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED au titre de la catégorie générale émanant de Chine-Africa Business Council, de l'Association Africa 21, de l'Organisation mondiale des zones franches et de l'Association panindienne des industries, publiées respectivement sous la cote [TD/B/EX\(65\)/R.1](#), [TD/B/EX\(65\)/R.3](#), [TD/B/EX\(65\)/R.4](#) and [TD/B/EX\(65\)/R.5](#), ainsi que la demande d'inscription sur la liste des organisations dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED au titre de la catégorie spéciale de Stichting Global Reporting Initiative, publiée sous la cote [TD/B/EX\(65\)/R.2](#).

II. Résumé du Président

3. Des déclarations liminaires ont été prononcées et le rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, publié sous la cote [TD/B/EX\(65\)/2](#), a été présenté au titre du point 2 de l'ordre du jour, avant de donner lieu à un débat.

Déclarations liminaires

4. Le Secrétaire général de la CNUCED a prononcé la déclaration liminaire de la soixante-cinquième réunion directive du Conseil du commerce et du développement. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a présenté le point de l'ordre du jour. Les représentants des délégations ci-après ont fait une déclaration : le Soudan, au nom du Groupe africain; la République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le Bangladesh, au nom des pays les moins avancés; le Brésil, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le Pakistan, au nom du Groupe Asie-Pacifique; l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres; la Chine; le Lesotho; la Tunisie; le Zimbabwe; la Zambie; l'Égypte; et l'Afrique du Sud.

5. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a noté que l'Afrique avait enregistré une faible croissance en 2016, mais qu'une reprise modérée était enregistrée en 2017. Le continent avait néanmoins fait des progrès notables dans la réalisation des objectifs de développement durable portant sur l'éducation et la participation des femmes. Soulignant l'engagement de la CNUCED en faveur de l'Afrique, il a noté que le Bureau régional pour l'Afrique, à Addis-Abeba, avait trouvé le moyen de mieux servir les États membres et l'Union africaine, surtout concernant les négociations sur la zone de libre-échange continentale, le renforcement des capacités des communautés économiques régionales et la collaboration nouée avec la Chambre panafricaine de commerce et d'industrie pour étudier comment soutenir la production manufacturière en Afrique. Il a aussi mis en lumière les travaux que la CNUCED avait consacrés aux flux financiers illicites, en particulier le *Rapport 2016 sur le développement en Afrique : Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique*, qui contenait une section sur les flux financiers illicites; les travaux de recherche sur les fausses facturations commerciales; un projet interinstitutions sur la quantification des flux financiers illicites; les travaux sur les centres financiers territoriaux; et une réunion sur la fiscalité et les flux financiers illicites prévue en novembre 2017. Le Secrétaire général devait aussi assister au Rwanda à une réunion avec de jeunes chefs d'entreprise et rencontrer les Chefs d'État africains.

6. Dans sa présentation, le Directeur a noté que les activités de la CNUCED en Afrique étaient conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Si l'essor de la classe moyenne dans certains pays africains et la diminution du taux de pauvreté en Afrique subsaharienne depuis 2000 allaient dans le bon sens, l'industrialisation avait nettement reculé sur le continent et le chômage des jeunes en Afrique demeurait un fléau. Le Directeur a également fait observer que le *Rapport 2017 sur le développement en Afrique : le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive* avait montré comment le tourisme pouvait aider à surmonter les obstacles au développement durable de l'Afrique. Le secrétariat de la CNUCED a donné un aperçu des domaines thématiques traités dans le rapport et a appelé l'attention sur les retombées des travaux de la CNUCED aux niveaux national, régional et continental. Suite au lancement du rapport, plusieurs pays ont sollicité l'assistance technique de la CNUCED dans le domaine du tourisme.

7. Plusieurs questions ont été soulevées dans les déclarations générales des délégations.

8. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont salué l'augmentation des fonds alloués aux activités de coopération technique en Afrique enregistrée en 2016 par rapport à 2015, et ont remercié les partenaires de développement de leur soutien. Un groupe régional a souligné la nécessité d'allouer des ressources financières supplémentaires à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, ainsi qu'aux travaux sur l'Afrique selon certains représentants.

9. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont félicité le Bureau régional pour l'Afrique de la CNUCED de son appui à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres de la CNUCED. Un groupe régional a également demandé des précisions sur le rôle du Bureau régional.

10. De nombreuses délégations ont salué le programme de travail ambitieux de la CNUCED sur l'Afrique.

11. Une délégation a noté que la Chine était le premier partenaire commercial de l'Afrique et avait beaucoup investi dans ce continent, mettant en lumière des projets

infrastructurels à Djibouti, au Kenya et au Togo ainsi que des initiatives de renforcement des capacités. Les investissements chinois contribueraient à améliorer les infrastructures et la connectivité et à créer des emplois en Afrique.

12. Un groupe régional a appelé l'attention sur les travaux de l'Union européenne consacrés aux migrations, à la mobilité et à la science en Afrique. Parmi les programmes de soutien figuraient le Fonds fiduciaire Afrique-Union européenne pour les infrastructures, le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et la Facilité d'investissement pour l'Afrique.

13. Des groupes régionaux et des délégations se sont déclarés préoccupés par la hausse des flux financiers illicites et par leurs incidences sur le développement de l'Afrique. Certaines délégations ont proposé que les États membres bénéficient d'une assistance technique accrue concernant les flux financiers illicites. Le secrétariat a noté que cette question était à l'ordre du jour du Groupe des 20.

14. Plusieurs délégations ont souligné combien il importait de tirer parti du transfert de technologie pour le développement.

15. Un groupe régional a indiqué que ses membres attendaient avec intérêt les résultats de l'évaluation externe de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux prévue en 2018.

16. Les représentants de certains groupes régionaux ont souligné le rôle important du tourisme dans le développement économique de l'Afrique. Un groupe régional a estimé que le *Rapport 2017 sur le développement en Afrique* aurait dû figurer à l'ordre du jour de la réunion directive. Des délégations ont fait observer que les résultats d'une étude sur les fausses facturations commerciales commandée par la CNUCED et les retombées des activités entreprises en Afrique n'étaient pas suffisamment expliqués dans le rapport.

Débat

Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

17. Les principaux points qui sont ressortis du débat sont les suivants :

a) L'importance d'évaluer les retombées des travaux sur l'Afrique et les liens entre ceux-ci, d'une part, et les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, d'autre part;

b) Le renforcement des capacités productives et la nécessité de collaborer avec les partenaires à cette fin;

c) La nécessité de poursuivre les travaux sur les flux financiers illicites;

d) L'intensification de l'appui apporté dans les domaines du transfert de technologie et de la science, de la technologie et de l'innovation, en tant qu'aspects essentiels permettant la transformation structurelle;

e) L'apport aux pays les moins avancés d'une aide facilitant leur reclassement dynamique;

f) La contribution de la facilitation du commerce à la croissance;

g) L'adaptation des travaux de recherche et d'analyse aux sujets d'actualité et à la situation politique;

h) L'examen d'un nouveau modèle économique pour la coopération technique (mécanisme général de financement et collaboration plus étroite avec les équipes de pays des Nations Unies).

Questions diverses

18. Un représentant s'est inquiété du report et de la durée de la réunion directive. Le secrétariat a précisé qu'il avait fait part au Président du Conseil et aux coordonnateurs régionaux de sa grave préoccupation quant au report de la réunion. Le représentant craignait également que le secrétariat CNUCED ne donne pas suite à la demande d'organisation d'une réunion d'experts sur la création de valeur ajoutée. Le secrétariat a rappelé que la CNUCED avait prévu d'organiser cette réunion au premier trimestre 2018.

19. Des groupes régionaux et des délégations se sont déclarés préoccupés par la lenteur des progrès accomplis dans la phase II de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi, à savoir la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Un groupe régional a demandé qu'une feuille de route soit élaborée sur le processus de revitalisation et un représentant souhaitait la tenue de consultations supplémentaires sur ce point. Le secrétariat a précisé que des consultations étaient effectivement en cours.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

20. À sa séance plénière d'ouverture, le 17 juillet 2017, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote [TD/B/EX\(65\)/1](#). L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement.
4. Questions diverses.
5. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-cinquième réunion directive.

B. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-cinquième réunion directive

(Point 5 de l'ordre du jour)

21. À la séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a autorisé l'établissement de la version finale du rapport après la clôture de la réunion, sous l'autorité du Vice-Président.

Annexe

Participation^a

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Algérie	Jordanie
Arabie saoudite	Koweït
Argentine	Lesotho
Autriche	Lettonie
Bahamas	Madagascar
Bangladesh	Maurice
Bénin	Mexique
Bolivie (État plurinational de)	Mozambique
Bosnie-Herzégovine	Niger
Brésil	Ouganda
Brunéi Darussalam	Pakistan
Bulgarie	Pays-Bas
Chili	Pérou
Chine	Philippines
Colombie	Pologne
Congo	République-Unie de Tanzanie
Djibouti	Serbie
Espagne	Tchéquie
Éthiopie	Thaïlande
Fédération de Russie	Togo
Ghana	Tunisie
Guatemala	Turquie
Inde	Viet Nam
Iran (République islamique d')	Zambie
Iraq	Zimbabwe

2. Le membre ci-après de la Conférence était représenté à la réunion :

Saint-Siège

3. L'État non membre observateur était représenté à la réunion :

État de Palestine

^a La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote [TD/B/EX\(65\)/INF.1](#).

4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Organisation de la coopération islamique

Union européenne

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Ingénieurs du monde

Village Suisse ONG
